



## Questionnaire électronique

### Consultation publique - Avant-projet d'EMPL sur la "Protection de l'adulte et de l'enfant"

Mise en consultation de l'avant-projet d'EMPL relatif à la nouvelle législation en matière de protection de l'adulte et de l'enfant (volet "Protection de l'adulte et de l'enfant" du projet Codex\_2010).

**Nouveau délai de consultation: 15 septembre 2011**

Seuls les questionnaires remplis en ligne seront pris en compte.

**Si vous avez des questions, veuillez les transmettre:** par mail à [codex\(at\)vd.ch](mailto:codex(at)vd.ch) ou par téléphone au 021 316 45 41.

Lire les consignes détaillées

## Questionnaire électronique

\* Champs obligatoires.

Nom de l'organisme consulté, nom, prénom de la personne  
remplissant le questionnaire et domicile si répondant individuel \*

Téléphone de contact \*

Adresse e-mail professionnelle (ou privée si répondant individuel)\*

1. Approuvez-vous le maintien des justices de paix, dans leur forme  
actuelle, comme autorité de protection de l'adulte et de l'enfant ? \*

Oui  Non  N'est pas concerné

Si non, pourquoi et quelle autre solution proposez-vous?

2. Êtes-vous favorable à l'introduction d'un article (art. 23 pLVPAE) concernant le placement des personnes souffrant de troubles mentaux et menaçant gravement autrui, qui vient se substituer partiellement à l'article 56 alinéa 2 LSP ? \*

Oui  Non  N'est pas concerné

Si non, pourquoi et quelle autre solution proposez-vous?

3. Approuvez-vous la création d'un registre des mesures de protection (art. 45 et 46 pLVPAE) ? \*

Oui  Non  N'est pas concerné

Si oui, à qui ce registre devrait-il être accessible?

- aux institutions spécialisées qui prennent en charge les personnes concernées
- aux autorités compétentes
- à tout tiers qui rend vraisemblable son intérêt (art. 451 al.2 CC)

4. Approuvez-vous la création d'un registre des PLAFA (art. 45 et 46 pLVPAE) ? \*

Oui  Non  N'est pas concerné

Si non, pourquoi?

Nous avons déjà un fichier central avec les mesures de tutelle et curatelle. Il nous paraît disproportionné et non justifié de créer un registre pour les PLAFA.

5. Approuvez-vous le fait de reprendre le délai maximal fixé par le droit fédéral (6 semaines) pour la durée du placement à des fins d'assistance ordonné par un médecin? \*

Oui  Non  N'est pas concerné

Si non, pourquoi et quelle autre solution proposez-vous ?

6. Approuvez-vous l'institution de mesures ambulatoires (traitement sous contrainte à domicile) dans la législation vaudoise ? \*

Oui  Non  N'est pas concerné

Si non, pourquoi et quelle autre solution proposez-vous ?

7. Approuvez-vous la procédure mise en place pour le signalement d'un mineur ayant besoin d'aide? \*

Oui  Non  N'est pas concerné

Si non, pourquoi et quelle autre solution proposez-vous ?

8. Autres remarques et déterminations :

Veuillez entrer ici le mot ou le nombre tel qu'il apparaît dans l'image.

Ceci vise à prévenir les abus.

Si vous ne pouvez lire toutes les lettres ou chiffres, cliquez ici.

